



**Étudier les Langues Anciennes : un droit pour tous les élèves !
Assurons-leur des professeurs de Lettres classiques !**

LETTRE OUVERTE de la CNARELA

à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale.

Un arrêté, publié le 19 avril 2013 sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, annonce le regroupement des CAPES de Lettres modernes et de Lettres classiques au sein d'un unique CAPES de Lettres.

La CNARELA, Coordination Nationale des Enseignants de Langues Anciennes regroupant 27 associations de professeurs de collège, de lycée et d'université, tient à exprimer sa grande inquiétude et ses interrogations.

Nous rappelons qu'il est indispensable d'assurer la présence d'au moins un professeur capable d'enseigner **le latin et le grec** dans chaque collège et dans chaque lycée de toutes les académies. Chaque élève doit en effet pouvoir bénéficier de ces enseignements dans des conditions d'apprentissage convenables, au nom de l'égalité républicaine et de l'égalité du territoire.

Récemment, le caractère bien spécifique de l'étude des langues anciennes a été mis en évidence par des personnalités éminentes comme Barbara Cassin (« *Les langues anciennes ne servent à rien en particulier, mais elles peuvent être utiles à tout* », *L'Expansion* du 15 mars 2013) et Jean-François Pradeau (*Les « humanités », au cœur de l'excellence scolaire et professionnelle*, Centre d'Analyse stratégique, N°2013-02, février 2013), ou encore par un article des *Échos* intitulé « Le latin et le grec, une force pour l'entreprise ! » (22 mars 2013).

D'autre part, les langues anciennes doivent connaître un nouvel essor dans le cadre de la refondation de l'enseignement, comme le préconise le rapport de la **journée organisée par l'Inspection générale pour les IA-IPR de lettres le 21 mars dernier**.

Comment les nouvelles modalités de recrutement, qui vont à l'encontre de ces prises de position et de ces orientations, pourront-elles garantir la présence effective des Langues et Cultures de l'Antiquité dans tous les collèges et les lycées de France ? Les classements séparés assureront-ils un contingent suffisant de professeurs de Lettres classiques ?

Les difficultés de recrutement ne pourront pas être réglées par cette fusion à moins que l'on ne sacrifie l'enseignement du grec, causant ainsi une perte inestimable dans la formation de nos futurs citoyens et anéantissant définitivement un champ de connaissances indispensables pour comprendre plusieurs siècles de culture française, européenne et méditerranéenne. Si l'on veut que des jeunes se destinent à l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, il faut cesser de leur rendre difficiles d'accès ces enseignements dans le secondaire comme dans le supérieur.

Les nouvelles modalités des CAPES devant entrer en application dès la rentrée 2013, nous demandons par conséquent que l'on garantisse formellement l'attribution à l'« option » **Lettres classiques** d'un quota de postes correspondant aux besoins et que des postes spécifiquement classiques existent **dans tous les établissements**.